



APPEL DE CANDIDATURES

JOURNALIER ET OPÉRATEUR DE MACHINERIE

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste occasionnel poste de « journalier-opérateur de machinerie » pour la période hivernale et au poste de journalier saisonnier de juin à septembre inclusivement.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité au cours de la période estivale.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques, électriques et hydrauliques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur. Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente d'au moins trois ans comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse;
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide;
- Expérience en soudure et en mécanique dans le cadre de l'entretien de la machinerie municipale;
- Expérience dans l'entretien de bâtiments;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine.

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine, selon les besoins.

CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la convention collective.

DURÉE DE L'AFFICHAGE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Mme Yvette Boulay, directrice générale, au plus tard le **28 septembre 2018, 11 h 30**, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 31^e jour du mois d'août 2018.

Mme Yvette Boulay, directrice générale
Municipalité de Saint-René-de-Matane
C. P. 58
178, avenue Saint-René
Saint-René-de-Matane (Québec) G0J 3E0

Par télécopieur : 418 224-3259

Par courriel : st-redematane@lamatane.ca